

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 11 septembre 2015

3<sup>ème</sup> **Commission**  
N° CP-2015-8-3-4

**Service instructeur**  
DIRECTION DES ROUTES ET DES TRANSPORTS

**Service consulté**

**COORDINATION DE LA LIGNE 553 THANN - WITTELSHEIM - MULHOUSE AVEC  
LES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION MULHOUSIENNE**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de présenter les nouvelles modalités d'organisation de la ligne départementale 553 THANN – WITTELSHEIM – MULHOUSE en coordination avec le Tram-Train « MULHOUSE – Vallée de la Thur ». Cette organisation se traduit par une économie de 82 000 € TTC par an pour le Département.

**1 – Ligne départementale 553 THANN – WITTELSHEIM – MULHOUSE**

La ligne 553 THANN – WITTELSHEIM – MULHOUSE est une ligne régulière départementale dont l'exploitation a été attribuée en 2012 à la Société CHOPIN-HEITZ par marché public.

Elle fonctionne sur l'itinéraire THANN – CERNAY – WITTELSHEIM – RICHWILLER – PFASTATT – MULHOUSE. Sa principale activité est le transport des abonnées scolaires vers les lycées de THANN, CERNAY, WITTELSHEIM et MULHOUSE.

La ligne comptait 425 abonnés scolaires à la rentrée de septembre 2014. Pour le transport des élèves, les services réguliers sont complétés par des services spécifiques de doublages scolaires pour le lycée Amélie Zurcher (WITTELSHEIM), ainsi que pour les lycées de MULHOUSE. Ces doublages prennent également en charge les élèves de STAFFELFELDEN scolarisés à MULHOUSE, bien que cette commune ne soit pas située sur l'itinéraire des services réguliers.

A MULHOUSE, la ligne fonctionne en correspondance avec le Tram à l'arrêt « *Rattachement* ».

**2 – Projet de coordination avec le réseau Soléa**

A compter de septembre 2015, les communes de STAFFELFELDEN et WITTELSHEIM intégreront le périmètre des transports urbains de MULHOUSE et donc le réseau Soléa.

La partie de la ligne 553 fonctionnant dans le périmètre urbain est donc étendue en conséquence. A cette occasion, le Département et la communauté MULHOUSE Alsace Agglomération (m2A) ont engagé un partenariat pour étudier une nouvelle forme de coordination de cette ligne avec le réseau Soléa.

La solution retenue est le rabattement de la ligne sur le Tram-Train « *Mulhouse – Vallée de la Thur* » à la halte ferroviaire de WITTELSHEIM – *Graffenwald*. Cette nouvelle organisation impose à l'usager une correspondance, mais accélère en contrepartie les liaisons vers MULHOUSE-centre du fait de la rapidité du Tram-Train.

Le rabattement de ligne à Graffenwald génère une économie d'environ 40 000 km par an du fait du raccourcissement de son itinéraire. Il est convenu de réaffecter cette économie de moyens sur des navettes supplémentaires entre le centre de WITTELSHEIM et la halte ferroviaire de Graffenwald. Les horaires de ces navettes sont coordonnés avec le Tram-Train.

En contrepartie, les services assurés par la ligne 553, dans sa partie urbaine, seront affrétés par Soléa qui prendra à sa charge la part de dépenses correspondantes.

La nouvelle grille horaire de la ligne 553 est annexée.

Les effets du rabattement de la ligne sur le Tram-Train sont modérés par le maintien de plusieurs horaires quotidiens sur MULHOUSE – Rattachement pour répondre aux besoins du transport scolaire en heure de pointe. C'est notamment le cas des services assurant la liaison entre MULHOUSE et le lycée du bâtiment (CERNAY). Par ailleurs, les services de doublages scolaires assurant la liaison STAFFELFELDEN – WITTELSHEIM – lycées de MULHOUSE en parallèle des services réguliers sont maintenus sans modification. La fiche horaire de ces services est jointe pour mémoire en annexe (inchangée pour septembre 2015).

Cette organisation atténuée pour les usagers scolaires les changements d'habitudes qu'elle implique inévitablement la réorganisation d'une ligne.

Il est par ailleurs à noter que la nouvelle grille horaire de la ligne comprend le matin une liaison Graffenwald – lycée Zurcher à 7 h 45. Cet horaire rend accessible le lycée de WITTELSHEIM aux élèves en provenance de la vallée de la Thur, par correspondance avec le Tram-Train.

De WITTELSHEIM à MULHOUSE, la tarification applicable sera la tarification urbaine Soléa.

### 3 – Montage administratif et financier du dossier

Dans sa configuration initiale, la ligne 553 représentait une prévision de dépense de 567 000 € TTC par an pour le Département, actualisée en valeur juillet 2015.

La réorganisation de la ligne entraîne un coût supplémentaire annuel de 6 500 € TTC au titre du redéploiement des services entre WITTELSHEIM centre et Graffenwald.

Par ailleurs, la ligne perd une recette d'abonnements scolaires de 21 500 € TTC par an du fait que les élèves de STAFFELFELDEN et WITTELSHEIM scolarisés à MULHOUSE relèvent désormais de la tarification Soléa et non plus des abonnements scolaires émis par le Département.

La charge de dépenses à couvrir pour la ligne 553 passe donc à 595 000 € TTC par an.

En contrepartie, Soléa versera un prix annuel de 110 000 € TTC pour l'affrètement de la ligne sur sa partie urbaine. Ce prix sera versé directement au transporteur en déduction des montants à facturer au Département. Il restera donc à ce dernier une charge de 485 000 € TTC par an.

La négociation de ce prix d'affrètement a tenu compte des deux éléments évoqués ci-dessus :

- utilisation par le réseau Soléa de l'offre de service de la ligne 553 dans sa partie urbaine ;
- compensation de la perte de recettes scolaires.

Le dossier se traduit donc par une économie globale de 82 000 € TTC par an du fait de l'affrètement d'une partie de la ligne par le réseau Soléa.

Le dossier nécessite un avenant à passer avec la Société CHOPIN-HEITZ pour l'adaptation du marché en cours.

Le Département et m2A ont par ailleurs convenu que les dispositions validées concernant la ligne 553 seront reprises dans une convention d'ensemble en cours d'élaboration sur les conditions d'affrètement des lignes départementales par le réseau Soléa. Un projet de convention vous sera soumis à cette fin lors d'une séance ultérieure.

Au vu de ce qui précède, je vous propose

- ❖ d'approuver la nouvelle composition de la ligne 553 THANN – WITTELSHEIM – MULHOUSE selon la grille horaire jointe en annexe ;
- ❖ d'approuver le principe de l'affrètement de cette ligne par le réseau Soléa selon les modalités définies ci-dessus ;
- ❖ de préciser qu'une convention d'ensemble à signer avec m2A et reprenant ces dispositifs fera l'objet d'un rapport lors d'une prochaine Commission permanente.

Ces dispositions seront contractualisées dans l'avenant à passer au marché de la ligne (marché n° 1200179 notifié le 17 août 2012 à la société CHOPIN-HEITZ).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN